

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 NOVEMBRE A 20 H

Madame Céline Boudet, Directrice de l'école publique, présente le projet d'aménagement de la cour qui consiste à impliquer les enfants, les parents, l'équipe enseignante et la municipalité dans la création (imagination par les élèves de leur cour de rêve) en passant par la conception de maquettes jusqu'à la réalisation de ces agencements (plantation, création de petits murs,...). Un architecte traduira la maquette choisie sous forme de plan pour permettre le chiffrage du coût de cette opération. L'objectif est que ce lieu, en plus de la récréation, soit aussi un lieu d'apprentissage.

Des formations pour les enfants sur l'entretien de cet espace sont prévues.

L'architecte en charge de ce dossier ne pourra proposer des données chiffrées que courant mars prochain.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du projet d'aménagement de la cour de l'école en précisant qu'il est favorable à ce projet mais qu'il ne peut s'engager pour la prochaine équipe municipale qui arrivera en mars prochain.

- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS

Les travaux de goudronnage demandés par le conseil départemental seront assurés par la société Eiffage sur une section située de part et d'autre du hameau de Chamas. Prochainement, le bornage des parcelles achetées par la commune sera réalisé par le cabinet Julien.

- AGRANDISSEMENT DU DEPOT COMMUNAL

Les entreprises retenues ont signé leurs marchés respectifs. La signature des ordres de services aura lieu le 18 novembre 2019.

- AMENAGEMENT D'UN LOCAL BUVETTE – SANITAIRES ET LOCAL BOULES

Au vu de la législation en cours et des règles de sismicité à respecter, il convient de revoir ce projet puisque les bénévoles ne peuvent assurer ce chantier. Le cabinet en charge de la mission SPS a déjà été retenu.

Aussi, le conseil municipal décide de retenir la société Archipolis qui assurera l'intégralité du suivi de ce dossier. Le coût de sa prestation s'élève désormais à 11 404.80 € TTC.

Une délibération est également prise concernant les demandes de subventions.

- BATIMENTS COMMUNAUX

-MATERIEL BIBLIOTHEQUE

Sylvie Bonnet rappelle le projet d'acquisition d'un ordinateur pour le Coin du Lecteur afin que toutes les bibliothèques aient les mêmes outils dans le cadre de leur mise en réseaux. Plusieurs devis sont présentés à Annonay Rhône Agglo afin de convenir du matériel le plus adéquat. Le choix du matériel s'effectuera lors de la prochaine séance.

- ECOLES

- ACHAT DE TABLETTES

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 9 septembre 2019 concernant l'achat de tablettes pour l'école publique car ce modèle n'est plus commercialisé.

Il décide de retenir le nouveau devis du Monde du Multimédias à Annonay pour un montant de 851.70 € TTC.

- VOIRIE

- ACHAT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU SUC

Des riverains souhaitent acheter le chemin communal du Suc qui dessert leur habitation, par sécurité pour leurs enfants.

Après visite sur place, les conseillers ont constaté que ce chemin desservait également un hameau. De plus, il n'est pas possible d'enclaver des parcelles en supprimant leur accès.

Un courrier de réponse sera adressé aux personnes concernées indiquant que le conseil municipal ne peut donner suite à leur demande.

- ORNIERE RUE DE LA CROISETTE

Suite au dernier conseil municipal, il avait été évoqué une cavité près d'une habitation dont le propriétaire avait un projet de crépi et les voitures passant très proches de son mur éclaboussaient sa propriété. Après visite sur place, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à sa demande car cette ornière est située dans une propriété privée.

- ACCES PIETIONNIER

Le Conseil Municipal souhaite aménager un chemin piétonnier permettant de faciliter l'accès entre la Place du Grand Champ et la rue du Théâtre. Les propriétaires riverains de ce secteur seront reçus afin de discuter des conditions de cession de terrain.

- ELARGISSEMENT DE LA VOIE

Une partie du conseil municipal s'est rendue sur les lieux afin d'envisager l'élargissement de la voie communale rue des Guéritoux au niveau d'un virage. Les propriétaires riverains vont être consultés. Toutefois, le bornage des parcelles concernées devra être effectué dans un premier temps.

PANNEAUX

Des panneaux directionnels vierges ont été installés à Chamas (Direction de Quintron, le Parc de la Clairière et les Jardins du Héron). La réalisation des lettres adhésives va être effectuée prochainement.

ILLUMINATIONS

Cette année, une nacelle a été louée afin qu'un employé communal puisse assurer la pose et la dépose des motifs d'illuminations. Ainsi une économie importante a pu être réalisée pour ces opérations.

Une consultation sera lancée prochainement pour le remplacement des lampes en panne de l'éclairage public.

MODIFICATIONS MODALITES DE PASSATION DU MARCHÉ « ACCORD CADRE VOIRIE »

Sylvie Bonnet rappelle la délibération du 9 septembre concernant les modalités de passation du marché « Accord Cadre voirie » avec Annonay Rhône Agglo

Or, au vu des montants annuels de travaux communaux, l'agglomération souhaite lancer un marché en procédure formalisée (et non en procédure adaptée). Une nouvelle délibération est prise à cet effet.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2018.

- URBANISME

PLUIH

Des réunions de travail se déroulent régulièrement.

Dossier d'urbanisme projet à Cormes :

Une rencontre a eu lieu avec le porteur de projet et son architecte qui ont présenté l'avant-projet sommaire. L'architecte-conseil a donné des directives pour modifier le projet.

Concernant le collectif opposé à ce projet, seuls trois courriers relatifs aux anomalies sur les réseaux sont parvenus en mairie.

Les élus insistent sur l'importance d'avoir les courriers transmis aux différents prestataires au sujet des réseaux.

Sylvie Bonnet donne également lecture du courrier d'un couple d'habitants de Cormes qui souligne l'importance du caractère agricole du hameau de Cormes (route du Saint Joseph) qu'il convient de protéger dans le PLUIH.

- DIVERS

OPERATION BRIOCHES

Elle a eu lieu les 11-12 et 13 octobre derniers. La somme de 2 361.80 € a été récoltée

BULLETIN MUNICIPAL

Le thème pour ce prochain bulletin municipal est la commémoration des 80 ans de la caserne qui a eu lieu le 14 juillet.

REPAS ET COLIS DE FIN D'ANNEE

Concernant le repas du 3 décembre, le traiteur Vincendon a été retenu. Pour les personnes âgées de plus de 80 ans ou hospitalisées et qui ne peuvent participer au repas, les colis seront distribués à partir du 6 décembre.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 décembre 2019 à 20 heures